



*Projet de loi du Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 29 avril 2026*

## **Projet de loi** **approuvant les états financiers consolidés de la Fondation des parkings (FP) pour l'année 2025**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;  
vu les états financiers consolidés de la Fondation des parkings (FP) pour l'année 2025;  
vu la décision du conseil de fondation de la Fondation des parkings (FP) du 2 mars 2026,  
décrète ce qui suit :

### **Article unique Etats financiers**

<sup>1</sup> Les états financiers consolidés de la Fondation des parkings (FP) comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau des variations des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;

- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte de résultat, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

<sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2025 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers consolidés de la Fondation des parkings (ci-après : la Fondation) pour l'exercice 2025.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers consolidés 2025; et
- le rapport de l'organe de révision du 2 mars 2026.

Les états financiers de la Fondation pour l'exercice 2025, adoptés par le conseil de fondation le 2 mars 2026, présentent les données financières suivantes :

### **a) Bilan**

- Le total du bilan est de 271 711 269 francs, en diminution de 4 596 304 francs, soit -1,7%, par rapport à 2024. A l'actif, cette baisse provient essentiellement des liquidités et des placements à court terme de -9 756 771 francs, soit -11,9%, compensée partiellement par une hausse des actifs immobilisés de +4 967 723 francs, soit +2,6%. Au passif, la diminution se concentre principalement sur les engagements à court terme (-22,2%), notamment les revenus reçus d'avance en lien avec les abonnements et les macarons;
- l'actif de la Fondation est majoritairement constitué des immobilisations corporelles, ce qui est caractéristique de son activité. Ces dernières représentent 58,3% de l'actif et s'élèvent à 158 369 002 francs (161 051 058 francs en 2024, soit 58,3%). Les réalisations en cours (13 309 302 francs en hausse de 157,7%) comprennent les indemnités en faveur des locataires de la galerie marchande de Cornavin pour 4 471 000 francs, les études pour les P+R Trèfle-Blanc et P47 de respectivement 2 702 000 francs et 1 822 000 francs, ainsi que les travaux dans les locaux de la Fondation sur l'Esplanade de Pont-Rouge pour 1 166 000 francs. Un prêt à long terme de 25 693 232 francs initialement accordé à l'Aéroport international de Genève (AIG), en lien avec la vente du parking P26 en 2012 et remboursable annuellement, vient compléter la diversité des immobilisations de la Fondation. Le solde de ce prêt, intérêts inclus, s'élève à 20 048 513 francs au 31 décembre 2025;

- s'agissant des actifs courants, les liquidités se maintiennent à un niveau élevé de 68 317 074 francs (70 073 845 francs en 2024), tandis que les placements à court terme passent de 12 000 000 de francs en 2024 à 4 000 000 francs en 2025 en raison de contrats à terme arrivés à échéance;
- au niveau du passif, les engagements à court terme s'établissent à 26 504 465 francs en 2025, en baisse de -22.2% par rapport à 2024. Cette réduction est essentiellement attribuable aux revenus reçus d'avance s'élevant à 7 918 449 francs en 2025 contre 15 695 313 francs en 2024, montant qui intégrait le règlement du litige de Parking Plaine de Plainpalais SA à hauteur de 7 582 055 francs en 2024. Ce poste inclut également la rente effective du droit de superficie du parking de Butini (416 912 francs);
- concernant les engagements à long terme, ils s'élèvent à 12 129 748 francs en 2025, en hausse de 9% par rapport à 2024 (11 128 399 francs). Cette situation s'explique notamment par les autres passifs à long terme qui sont passés de 30 544 francs en 2024 à 2 727 024 francs en 2025 et comprennent des soultes (2 696 812 francs) à verser aux commerçants dans le cadre des transformations du parking et de la galerie de Cornavin. En contrepartie, la provision correspondant aux prétentions de la Ville de Genève et des communes genevoises sur les recettes des macarons multizones Tout public des années 2024 et 2025 a diminué de 31,6% à 3 352 703 francs (4 903 545 francs en 2024). Enfin, la Fondation affiche un endettement à long terme stable de 2 689 733 francs (1% du total du bilan à fin 2025), qui concerne exclusivement le parking de Butini;
- la Fondation conserve une forte capitalisation, avec des fonds propres de 233 077 056 francs représentant 85,8% du total du bilan (83,6% en 2024).

## **b) Compte de résultat**

- L'exercice 2025 marque une contraction du résultat d'exploitation à 10 227 946 francs par rapport aux 12 347 000 francs de 2024, soit -2 119 054 francs (-17,2%);
- les produits d'exploitation de la Fondation s'établissent à 65 582 820 francs, contre 65 762 104 francs en 2024, soit une légère baisse de -179 284 francs (-0,3%). Cette réduction provient principalement des redevances pour l'exploitation de parkings (-335 864 francs, soit -6,6%), des produits du parcage horaire (-145 835 francs, soit -1%), des redevances pour la gestion administrative

de parkings (-132 675 francs, soit -7,6%) et des recettes publicitaires passées de 1 275 841 francs en 2024 à 942 499 francs en 2025 (-26,1%).

Les diverses redevances (services fournis sur la voie publique, exploitation et gestion administrative des parkings) constituent le 30,5% des produits de la Fondation, contre 31,2% en 2024. Elles totalisent 19 977 543 francs en 2025. Les recettes des macarons s'élèvent à 11 703 502 francs (+3,4% par rapport à 2024) et représentent 17,8% du total des produits contre 17,2% en 2024;

- les charges d'exploitation ont augmenté de +3,6% à 55 354 874 francs. Les frais de personnel représentent 46,9% de ces dernières et s'élèvent à 25 964 117 francs contre 24 821 559 francs en 2024, soit une croissance de +1 142 558 francs (+4,6%) en raison de l'octroi de l'annuité ainsi que du recrutement de nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs (+9,4 ETP, soit +4,8%). Les frais d'administration s'élèvent à 8 338 733 francs en 2025 en progression de 17,1% par rapport à 2024 provenant de la hausse des redevances dues et des charges locatives;
- le résultat financier a diminué à 146 263 francs, contre 194 017 francs en 2024, en raison de la réduction de certains intérêts créanciers;
- les produits extraordinaires sont passés de 41 782 francs en 2024 à 11 110 343 francs en 2025. Cette progression s'explique par l'encaissement de 7 582 055 francs correspondant au remboursement par la Ville de Genève des rentes du droit de superficie sur le Parking de la Plaine de Plainpalais SA perçues sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 juin 2021. La Fondation a libéré la provision à hauteur de 2 847 000 francs au titre des prétentions de la Ville de Genève et des communes genevoises sur les macarons multizones pour les années 2020 à 2023;
- le résultat net présente un bénéfice de 15 343 717 francs, contre 16 929 328 francs en 2024, soit une diminution de -9.4%.

### c) Variation des liquidités

- La variation nette des liquidités de l'année 2025 est de -1 756 771 francs, contre +19 524 917 francs en 2024. Les activités opérationnelles de la Fondation ont généré un flux de trésorerie positif de +20 931 000 francs en 2025 (+28 179 600 francs en 2024). Ce dernier a permis de financer le flux net lié aux activités d'investissements de l'année à hauteur de 10 961 000 francs, contre 2 150 000 francs l'année précédente. La trésorerie de la Fondation s'élève à 68 317 074 francs à fin 2025, contre 70 073 845 francs à fin 2024. Bien que la variation des liquidités soit

négative en 2025, la Fondation conserve une bonne capacité d'autofinancement.

**d) Variation des fonds propres**

- le total des fonds propres au 31 décembre 2025 est de 233 077 056 francs, contre 231 118 327 francs à fin 2024. Ils représentent 85,8% du total du bilan (83,6% en 2024) et couvrent 120% des actifs immobilisés (122,1% en 2024), ce qui constitue une structure financière solide. Les fonds propres sont constitués du capital de dotation (100 000 francs), du fonds de réserve générale (2 000 000 de francs relatifs à des dotations complémentaires de l'Etat), des fonds statutaires (198 858 972 francs correspondant aux résultats cumulés de la Fondation), du bénéfice de l'exercice 2025 (15 343 717 francs). Ils intègrent également la part des intérêts minoritaires aux fonds propres (14 182 072 francs) et aux résultats (2 592 296 francs). Par ailleurs, la Fondation a racheté pour 4 606 400 francs d'actions de ses filiales en 2025, renforçant ainsi ses participations dans le Parking Plaine de Plainpalais SA (90,25% contre 74% fin 2024) et dans le Parking Place de Cornavin SA (60,1% contre 50,6% fin 2024).

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe :*

*Rapport de l'organe de révision du 2 mars 2026 contenant les états financiers consolidés de l'année 2025.*

# ***Fondation des Parkings, Genève***

*Rapport de l'organe de révision  
sur l'audit des comptes consolidés au  
31 décembre 2025*

**Rapport de l'organe de révision**

Au Conseil de Fondation de la  
**Fondation des Parkings, Genève**

**Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés***Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Fondation des Parkings et de ses filiales (la fondation), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le compte de résultat consolidé, la variation des fonds propres consolidés, le tableau de flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

*Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de Fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### *Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux comptes annuels consolidés*

Le Conseil de Fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux dispositions légales et à l'acte de fondation. Il est, en outre, responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, le Conseil de Fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre ses activités. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de Fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

**Deloitte SA**

Fabien Bryois  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Alexandre Ribordy  
Réviseur agréé

Genève, le 2 mars 2026

**Annexe :**

- Comptes annuels consolidés clos au 31 décembre 2025 de la Fondation des Parkings (compte de résultat consolidé, bilan consolidé, variation des fonds propres consolidés, tableau de flux de trésorerie consolidé et notes).

## Fondation des Parkings

### Compte de résultat consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

| Montants en CHF   | Notes       | Budget<br>2025     | Réalisé<br>2025    | Réalisé<br>2024    |
|---|-------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Produits</b>   |             |                    |                    |                    |
| Produits des abonnements  | 4.12 & 4.13 | 8 526 864          | 11 298 016         | 11 025 962         |
| Produits du parage horaire  | 4.13        | 9 234 400          | 15 168 697         | 15 314 532         |
| Produits des macarons   | 4.13        | 11 431 500         | 11 703 502         | 11 317 649         |
| Produits différés de subventions d'investissement                     | 23          | 144 290            | 144 290            | 144 290            |
| Redevances pour la gestion administrative de parkings                 | 4.13        | 2 279 300          | 1 602 551          | 1 735 226          |
| <i>Redevances administratives de parkings d'entreprises associées</i> |             | <i>319 000</i>     | <i>0</i>           | <i>49 240</i>      |
| <i>Redevances administratives de parkings tiers</i>                   |             | <i>1 960 300</i>   | <i>1 602 551</i>   | <i>1 685 986</i>   |
| Redevances pour l'exploitation de parkings                            | 4.13        | 6 774 700          | 4 783 024          | 5 118 888          |
| <i>Redevances d'exploitation de parkings d'entreprises associées</i>  |             | <i>1 425 000</i>   | <i>0</i>           | <i>186 686</i>     |
| <i>Redevances d'exploitation de parkings tiers</i>                    |             | <i>5 349 700</i>   | <i>4 783 024</i>   | <i>4 932 202</i>   |
| Redevances pour services fournis sur la voie publique                 | 4.13        | 13 379 674         | 13 591 968         | 13 658 385         |
| <i>Redevances pour le contrôle du stationnement Ville de Genève</i>   |             | <i>11 218 785</i>  | <i>11 510 777</i>  | <i>11 530 634</i>  |
| <i>Redevances pour le contrôle du stationnement autres communes</i>   |             | <i>845 000</i>     | <i>866 250</i>     | <i>860 162</i>     |
| <i>Redevances pour la gestion des systèmes de paiement</i>            |             | <i>1 315 889</i>   | <i>1 214 942</i>   | <i>1 267 589</i>   |
| Autres produits d'exploitation  |             | 1 248 170          | 7 290 772          | 7 447 174          |
| <i>Produits des locations dépôts / surfaces</i>                       | 4.12        | <i>142 720</i>     | <i>4 850 734</i>   | <i>4 508 748</i>   |
| <i>Publicité</i>  | 4.13        | <i>78 500</i>      | <i>942 499</i>     | <i>1 275 841</i>   |
| <i>Vente énergie solaire</i>  |             | <i>16 600</i>      | <i>5 413</i>       | <i>7 247</i>       |
| <i>Honoraires et produits divers</i>                                  | 7           | <i>1 010 350</i>   | <i>1 492 125</i>   | <i>1 655 339</i>   |
| <b>Total des produits</b>   |             | <b>53 018 898</b>  | <b>65 582 820</b>  | <b>65 762 104</b>  |
| <b>Charges</b>  |             |                    |                    |                    |
| Frais de personnel  | 4.10        | -28 179 952        | -25 964 117        | -24 821 558        |
| <i>Frais de personnel</i>   | 8 & 24      | <i>-27 989 952</i> | <i>-25 742 559</i> | <i>-24 501 108</i> |
| <i>Frais du Conseil</i>   |             | <i>-190 000</i>    | <i>-221 558</i>    | <i>-320 450</i>    |
| Frais d'exploitation  |             | -4 155 888         | -9 109 619         | -9 582 778         |
| <i>Frais d'exploitation</i>   |             | <i>-3 980 888</i>  | <i>-9 043 733</i>  | <i>-9 441 950</i>  |
| <i>Etudes</i>   |             | <i>-175 000</i>    | <i>-65 886</i>     | <i>-140 828</i>    |
| Frais d'entretien   |             | -1 775 600         | -2 571 078         | -2 433 058         |
| Frais d'administration  |             | -7 104 941         | -8 338 733         | -7 122 992         |
| <i>Frais généraux</i>   |             | <i>-3 597 241</i>  | <i>-4 880 689</i>  | <i>-4 267 988</i>  |
| <i>Administration générale</i>  |             | <i>-2 905 700</i>  | <i>-2 384 279</i>  | <i>-2 554 372</i>  |
| <i>Locaux administratifs</i>  |             | <i>-602 000</i>    | <i>-1 073 764</i>  | <i>-300 633</i>    |
| Amortissements  |             | -8 431 379         | -9 371 328         | -9 454 718         |
| <i>Amortissements immobilisations d'administration</i>                |             | <i>-1 134 089</i>  | <i>-732 154</i>    | <i>-764 296</i>    |
| <i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i>                  |             | <i>-7 297 290</i>  | <i>-8 639 173</i>  | <i>-8 690 421</i>  |
| <b>Total des charges</b>  |             | <b>-49 647 760</b> | <b>-55 354 874</b> | <b>-53 415 105</b> |
| <b>Résultat opérationnel</b>  |             | <b>3 371 138</b>   | <b>10 227 946</b>  | <b>12 347 000</b>  |
| Produits financiers   | 9           | 594 251            | 619 976            | 669 040            |
| Charges financières   | 10          | -437 500           | -473 713           | -475 023           |
| Taxes et impôts   |             | 0                  | -1 478 265         | -447 169           |
| Produits extraordinaires  | 34          | 0                  | 11 110 343         | 41 782             |
| Charges extraordinaires   | 34          | 0                  | -2 070 274         | -4 932 431         |
| Produits et charges d'incorporation                                   |             | 0                  | 0                  | 10 953 134         |
| <b>Résultat avant sociétés associées</b>                              |             | <b>3 527 889</b>   | <b>17 936 013</b>  | <b>18 156 333</b>  |
| Part dans le résultat global des sociétés associées                   | 11          | 1 572 588          | 0                  | 0                  |
| <b>Résultat avant parts minoritaires</b>                              |             | <b>5 100 477</b>   | <b>17 936 013</b>  | <b>18 156 333</b>  |
| <i>Part des intérêts minoritaires aux résultats</i>                   | 18          | <i>0</i>           | <i>-2 592 296</i>  | <i>-1 227 004</i>  |
| <b>Résultat de l'exercice</b>   |             | <b>5 100 477</b>   | <b>15 343 717</b>  | <b>16 929 328</b>  |

## Fondation des Parkings

### Bilan consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

| Montants en CHF   | Notes     | Réalisé<br>2025    | Réalisé<br>2024    |
|---|-----------|--------------------|--------------------|
| <b>Actif</b>  |           |                    |                    |
| <b>Actif courant</b>                                    |           |                    |                    |
| Liquidités et équivalents de liquidités                 | 4.3 & 12  | 68 317 074         | 70 073 845         |
| Placements à court terme                                |           | 4 000 000          | 12 000 000         |
| Débiteurs   | 4.4 & 13  | 1 065 835          | 1 199 278          |
| Autres créances à court terme                           | 4.4       | 394 219            | 408 100            |
| Actifs transitoires                                     | 4.4 & 14  | 3 722 027          | 3 381 960          |
| <b>Total de l'actif courant</b>                         |           | <b>77 499 156</b>  | <b>87 063 184</b>  |
| <b>Actif immobilisé</b>                                 |           |                    |                    |
| Immobilisations corporelles                             | 4.5 & 15  | 158 369 002        | 161 051 058        |
| Immobilisations incorporelles                           | 4.6 & 16  | 1 923 790          | 2 154 709          |
| Réalisation en cours                                    | 35        | 13 309 302         | 5 164 905          |
| Prêt et garanties à long terme                          | 17        | 20 610 020         | 20 873 718         |
| <b>Total de l'actif immobilisé</b>                      |           | <b>194 212 113</b> | <b>189 244 389</b> |
| <b>Total de l'actif</b>                                 |           | <b>271 711 269</b> | <b>276 307 573</b> |
| <b>Passif</b>   |           |                    |                    |
| <b>Fonds étrangers</b>                                  |           |                    |                    |
| <b>Engagements à court terme</b>                        |           |                    |                    |
| Fournisseurs et autres créanciers                       | 19        | 13 714 384         | 13 344 316         |
| Revenus reçus d'avance                                  | 20        | 7 918 449          | 15 695 313         |
| Garanties et consignes                                  |           | 536 029            | 523 229            |
| Passifs transitoires                                    |           | 4 335 602          | 4 497 987          |
| <b>Total des engagements à court terme</b>              |           | <b>26 504 465</b>  | <b>34 060 846</b>  |
| <b>Engagements à long terme</b>                         |           |                    |                    |
| Dettes à long terme                                     | 4.8 & 21  | 2 689 733          | 2 689 733          |
| Subventions d'investissement                            | 4.14 & 23 | 3 360 288          | 3 504 577          |
| Provisions  | 4.9 & 22  | 3 352 703          | 4 903 545          |
| Autres passifs à long terme                             | 4.11 & 25 | 2 727 024          | 30 544             |
| <b>Total des engagements à long terme</b>               |           | <b>12 129 748</b>  | <b>11 128 399</b>  |
| <b>Total des fonds étrangers</b>                        |           | <b>38 634 213</b>  | <b>45 189 245</b>  |
| <b>Fonds propres</b>                                    |           |                    |                    |
|   | 26        |                    |                    |
| Capital   |           | 100 000            | 100 000            |
| Fonds réserve générale                                  |           | 2 000 000          | 2 000 000          |
| Fonds statutaires                                       |           | 198 858 972        | 188 917 159        |
| <i>Part des intérêts minoritaires aux fonds propres</i> | 2.3 & 18  | 14 182 072         | 21 944 835         |
| Résultat de l'exercice                                  |           | 15 343 717         | 16 929 328         |
| <i>Part des intérêts minoritaires aux résultats</i>     | 18        | 2 592 296          | 1 227 004          |
| <b>Total des fonds propres</b>                          |           | <b>233 077 056</b> | <b>231 118 327</b> |
| <b>Total du passif</b>                                  |           | <b>271 711 269</b> | <b>276 307 573</b> |

## Fondation des Parkings

### Variation des fonds propres consolidés

pour les exercices clôturant au 31 décembre

| Réalisé 2025  | Notes | Capital | Fonds<br>réserve<br>générale | Fonds<br>statutaires | Intérêts<br>minoritaires | Résultat<br>de<br>l'exercice | Total   |
|---|-------|---------|------------------------------|----------------------|--------------------------|------------------------------|---------|
| En milliers de CHF  |       |         |                              |                      |                          |                              |         |
| <b>Soldes au 1er janvier</b>  |       | 100     | 2 000                        | 197 382              | 23 171                   | 0                            | 222 653 |
| Résultat net de l'exercice  |       |         |                              |                      |                          | 17 936                       | 17 936  |
| Rachats d'actions   |       |         |                              |                      | -4 251                   |                              | -4 251  |
| Ecart de valeur   |       |         |                              | 1 477                | -1 477                   |                              | 0       |
| Dividendes versés   |       |         |                              |                      | -3 262                   |                              | -3 262  |
| <b>Soldes au 31 décembre avant parts<br/>minoritaires sur le résultat</b> |       | 100     | 2 000                        | 198 859              | 14 182                   | 17 936                       | 233 077 |
| Parts des intérêts non contrôlant sur le résultat                         |       |         |                              |                      | 2 592                    | -2 592                       | 0       |
| <b>Soldes au 31 décembre avant affectation du<br/>résultat</b>            |       | 100     | 2 000                        | 198 859              | 16 774                   | 15 344                       | 233 077 |
| Attribution aux fonds statutaires   |       |         |                              | 15 344               |                          | -15 344                      | 0       |
| Part du résultat à verser à l'Etat de Genève                              | 36    |         |                              |                      |                          |                              |         |
| <b>Soldes au 31 décembre après affectation du<br/>résultat</b>            |       | 100     | 2 000                        | 214 203              | 16 774                   | 0                            | 233 077 |
| <b>Réalisé 2024</b>   |       |         |                              |                      |                          |                              |         |
| En milliers de CHF  |       |         |                              |                      |                          |                              |         |
| <b>Soldes au 1er janvier</b>  |       | 100     | 2 000                        | 188 917              | 0                        | 0                            | 191 017 |
| Incorporation de Parking de la Place de Cornavin<br>SA au 1.1.2024        | 2.3   |         |                              |                      | 19 109                   |                              | 19 109  |
| Incorporation de Parking de la Plaine de<br>Plainpalais SA au 30.6.2024   | 2.3   |         |                              |                      | 4 083                    |                              | 4 083   |
| Résultat net de l'exercice  |       |         |                              |                      |                          | 18 156                       | 18 156  |
| Rachat d'actions  |       |         |                              |                      | -78                      |                              | -78     |
| Dividendes versés   |       |         |                              |                      | -1 171                   |                              | -1 171  |
| <b>Soldes au 31 décembre avant parts<br/>minoritaires sur le résultat</b> |       | 100     | 2 000                        | 188 917              | 21 944                   | 18 156                       | 231 118 |
| Parts des intérêts non contrôlant sur le résultat                         |       |         |                              |                      | 1 227                    | -1 227                       | 0       |
| <b>Soldes au 31 décembre avant affectation du<br/>résultat</b>            |       | 100     | 2 000                        | 188 917              | 23 171                   | 16 929                       | 231 118 |
| Attribution aux fonds statutaires   |       |         |                              | 8 465                |                          | -8 465                       | 0       |
| Part du résultat à verser à l'Etat de Genève                              | 36    |         |                              |                      |                          | -8 465                       | -8 465  |
| <b>Soldes au 31 décembre après affectation du<br/>résultat</b>            |       | 100     | 2 000                        | 197 382              | 23 171                   | 0                            | 222 653 |

## Fondation des Parkings

### Flux de trésorerie consolidés

pour les exercices clôturant au 31 décembre

| En milliers de CHF   | Réalisé<br>2025 | Réalisé<br>2024 |
|--|-----------------|-----------------|
| <b>Activités opérationnelles</b>                           |                 |                 |
| Résultat de l'exercice consolidé                           | 17 936          | 16 929          |
| Variation des fonds d'amortissement des immobilisations    | 9 371           | 9 454           |
| Charges et produits non monétaires                         | -1 195          | -4 835          |
| Diminution / Augmentation de l'actif courant               | -193            | -410            |
| Diminution / Augmentation du passif courant                | -7 541          | 7 720           |
| Variation des autres passifs à long terme                  | 2 552           | -145            |
| Sortie de l'inventaire                                     | 0               | -535            |
| <b>Flux liés aux activités opérationnelles</b>             | <b>20 931</b>   | <b>28 180</b>   |
| <b>Activités d'investissement</b>                          |                 |                 |
| <b>Parkings publics</b>                                    |                 |                 |
| Parking de la Place de Cornavin                            | Notes 35        | -5 162          |
| Parking de la Plaine de Plainpalais                        |                 | -287            |
| Parking Saint-Antoine                                      |                 | -226            |
| Parking des Alpes  |                 | -96             |
| Parking des Coudriers                                      |                 | 0               |
| Parking Gare de Chêne-Bourg                                |                 | -19             |
| <b>Parkings Vélos</b>                                      |                 |                 |
| Velocity   |                 | -134            |
| <b>Parkings Habitants</b>                                  |                 |                 |
| Butini   |                 | -259            |
| Grandes-Communes   |                 | -803            |
| Vieux-Moulin   |                 | -21             |
| Tilleuls   |                 | -150            |
| Gazomètres   |                 | -67             |
| Louis Favre  |                 | -169            |
| <b>Parkings P+R</b>  |                 |                 |
| P+R Moillesulaz  |                 | -5              |
| P+R Etoile   |                 | -1 807          |
| P+R Sous-Moulin  |                 | -67             |
| P+R Sécheron   |                 | -73             |
| P+R Bachet 2   |                 | 0               |
| P+R Genève-Plage   |                 | -242            |
| P+R Pré-Bois   |                 | 0               |
| P+R autres   |                 | -308            |
| <b>Bureaux du parking de l'Etoile</b>                      |                 |                 |
| Bureaux administratifs                                     |                 | 0               |
| Esplanade Pont-Rouge                                       |                 | -634            |
| <b>Etudes et chantiers de parking</b>                      |                 |                 |
| P+R Tréffe-Blanc   |                 | -2 015          |
| P+R Goutte Saint-Mathieu                                   |                 | -54             |
| P+R P47  |                 | -803            |
| Autres P+R   |                 | -3              |
| <b>Autres immobilisations</b>                              |                 |                 |
| Centre de contrôle (y c. Tri-monnaie et véhicules)         |                 | -246            |
| Voie publique et horodateurs                               |                 | -155            |
| Contrôle du stationnement                                  |                 | -104            |
| Informatique de gestion, matériel et logiciel informatique |                 | -711            |
| <b>Placements à CT et autres actifs à LT</b>               |                 |                 |
| Variations des placements à court terme                    |                 | 8 000           |
| Variation du prêt et des garanties à long terme            |                 | 264             |
| Achat d'actions  |                 | -4 606          |
| Liquidités acquises des nouvelles filiales                 | Notes 12        | 0               |
| <b>Flux liés aux activités d'investissement</b>            | <b>-10 961</b>  | <b>-2 150</b>   |
| <b>Variations des fonds propres</b>                        |                 |                 |
| Dividendes des filiales aux minoritaires                   |                 | -3 262          |
| Affectation du 50% du résultat consolidé à l'Etat          |                 | -8 465          |
| <b>Total des flux de trésorerie</b>                        | <b>-1 757</b>   | <b>19 525</b>   |
| Liquidités au 1 <sup>er</sup> janvier                      | Notes 12        | 70 074          |
| Liquidités au 31 décembre                                  |                 | 50 549          |
| <b>Variation des liquidités</b>                            | <b>-1 757</b>   | <b>19 525</b>   |

## Fondation des Parkings

---

### Notes aux états financiers

pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2025

#### 1. INFORMATIONS GENERALES

##### 1.1 PRESENTATION

La Fondation des Parkings (ci-après : la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFPark). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique de mobilité du Canton de Genève, l'Etat confie à la Fondation les missions suivantes :

- construire et encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics ;
- exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée ;
- assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficiaire d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs pour un même objet, doit être soumis au Grand Conseil genevois pour approbation.

La dernière modification de la LFPark est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2018, parallèlement et en conséquence de la nouvelle loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP).

##### 1.2 ORGANISATION DE LA FONDATION DES PARKINGS

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2025 était de 214 personnes pour 206.1 «équivalents plein temps», réparti comme suit :

| Secteur                               | 2025         | 2024         |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Direction générale                    | 5.5          | 3.7          |
| Service Ressources Humaines           | 5            | 4.0          |
| Service Communication                 | 1.7          | 1.7          |
| Service Achats                        | 1.9          | 1.7          |
| Département Travaux & Planification   | 7.3          | 5.3          |
| Département Exploitation              | 60.5         | 55.5         |
| Département Service du Stationnement  | 71.9         | 78.0         |
| Département Administration & Finances | 26.3         | 24.9         |
| Département Systèmes d'Information    | 19           | 16.0         |
| Apprenti(e)s                          | 7            | 6.0          |
| <b>Total</b>                          | <b>206.1</b> | <b>196.8</b> |

## Fondation des Parkings

---

### 1.3 ORGANISATION DES FILIALES

Les filiales, par le biais de mandats de gestion, délèguent entièrement leur administration et leur exploitation à la Fondation des Parkings. Elles ne disposent pas de personnel.

### 1.4 STATUT FISCAL

La Fondation est exonérée en matière d'impôts sur le bénéfice et le capital en raison de son statut d'établissement de droit public cantonal. Ses filiales sont, elles, en revanche, soumises aux lois fiscales ordinaires des personnes morales.

### 1.5 AFFECTATION DU BENEFICE

Conformément à l'article 35 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP), sur proposition du Conseil de Fondation, le Conseil d'Etat détermine l'affectation à l'Etat du bénéfice réalisé. Sa décision tient notamment compte des besoins de financement des investissements projetés par l'institution.

## 2. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF). En outre, les états financiers se réfèrent à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ainsi qu'aux directives transversales sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et sur les subventions non monétaires.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants présentés sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau.

En raison des arrondis opérés dans les tableaux présentés, il se peut que quelques valeurs diffèrent de quelques francs.

### 2.1 CONSOLIDATION (IPSAS 35)

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend, hormis la Fondation, les sociétés Parking de la Place de Cornavin SA et Parking de la Plaine de Plainpalais SA. Depuis l'exercice 2024 la Fondation détient la majorité des parts des intérêts des deux entités. L'analyse globale des relations entre la Fondation et ses filiales, en particulier sous l'angle du pouvoir de décision sur les avantages que l'actionnaire majoritaire peut obtenir, permet de conclure à l'existence d'un contrôle effectif. La Fondation a consolidé ses filiales par la méthode d'intégration globale des actifs, des passifs, des produits, des charges, des fonds propres et des flux de trésorerie (paragraphe 40, norme IPSAS 35) le 1.1.2024 pour Parking de la Place de Cornavin SA et le 30.6.2024 pour Parking de la Plaine de Plainpalais SA. Elle a présenté pour la première fois un résultat consolidé intégralement dans ses états financiers au 31.12.2024.

Les valeurs du budget 2025 ont été établies et soumises au Conseil d'Etat avant la préparation des états financiers 2024, elles suivent les principes et méthodes valables avant la prise de contrôle.

## Fondation des Parkings

La Fondation a acquis des participations supplémentaires au cours de l'année 2025, à hauteur de :

|  | Parts  | Valeur comptable | Valeur d'acquisition |
|--|--------|------------------|----------------------|
| Parking de la Place de Cornavin SA     | 9.48%  | 3 557 262.63     | 3 436 400.00         |
| Parking de la Plaine de Plainpalais SA | 16.25% | 2 340 712.29     | 1 170 000.00         |

Au 31 décembre 2025, la Fondation détient 60.08% des actions de Parking de la Place de Cornavin SA et 90.25% des actions de Parking de la Plaine de Plainpalais SA.

### 2.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

voir aussi note 4.7

### 2.3 CHANGEMENT DE PRATIQUES COMPTABLES

#### (i) Effets de la prise de participations supplémentaires (IPSAS 35)

La Fondation a acquis 2248 actions (détail ci-dessous) de ses filiales pendant l'année écoulé. Chaque transaction a un impact sur les intérêts minoritaires des fonds propres des filiales. La différence entre la valeur d'acquisition des titres et la valeur comptable des parts minoritaires correspondantes est comptabilisée dans les fonds propres consolidés de l'entité contrôlante, en diminution ou en augmentation.

| Date       | Nombre d'actions | Société                                |
|------------|------------------|--|
| 21.02.2025 | 127              | Parking de la Place de Cornavin SA     |
| 28.02.2025 | 32               | Parking de la Place de Cornavin SA     |
| 16.07.2025 | 782              | Parking de la Place de Cornavin SA     |
| 16.07.2025 | 100              | Parking de la Plaine de Plainpalais SA |
| 05.09.2025 | 1200             | Parking de la Plaine de Plainpalais SA |
| 30.09.2025 | 7                | Parking de la Place de Cornavin SA     |
|            | 2248             |  |

La valeur comptable de référence des parts minoritaires pour les transactions du premier semestre est celle du 31.12.2024, alors que celle des parts minoritaires pour les transactions de second semestre est celle du 30.06.2025.

#### (ii) Effets de la prise de participation majoritaire en 2024 (IPSAS 40)

Pour rappel, la prise de participation majoritaire dans les filiales en 2024 a obligé la Fondation à réévaluer ses investissements initiaux aux dates d'acquisition. De plus, elle a mesuré et reconnu tout goodwill ou

## Fondation des Parkings

---

badwill découlant de ces opérations. Globalement et en conséquence, la Fondation a comptabilisé des produits et charges d'intégration à hauteur de 10'953'134.- CHF.

### 3. APPLICATIONS DES DEROGATIONS EDICTEES PAR LE CONSEIL D'ETAT

Depuis 2016, la Fondation applique les dérogations de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers.

Les dérogations complètes sont énumérées ci-après :

- a) les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ;
- b) le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20) ;
- c) les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 41 et 47) ;
- d) les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles au titre d'apports en nature effectués par l'Etat dans le cadre de projets d'investissement d'utilité publique régis par une loi sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 45).
- e) les loyers versés pour l'usage de choses mobilières ou de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 43, mais selon la norme IPSAS 13.

### 4. PRINCIPES COMPTABLES

#### 4.1 CONVERSION DES MONNAIES ETRANGERES (IPSAS 4)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les actifs et les engagements non monétaires libellés en monnaies étrangères (valorisés au coût historique) sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

#### 4.2 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES (IPSAS 36) ET FILIALES (IPSAS 35)

Les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA étaient des entreprises associées et étaient consolidées selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'en 2023. Une entreprise associée est une entité dans laquelle l'investisseur, la Fondation, exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une contreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque l'investisseur détient au moins 20 % des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus. Le compte de résultat reflète la quote-part du résultat des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

Lorsque la Fondation, en conséquence de l'acquisition d'actions supplémentaires des deux entités associées, devient l'entité contrôlante de ces filiales, elle doit se référer à la norme IPSAS 40

## Fondation des Parkings

---

(Regroupement d'entités du secteur public) pour traiter des effets de l'acquisition ainsi qu'à la norme 35 (Consolidation des états financiers) pour ce qui relève de la préparation des états financiers consolidés.

Dans cette nouvelle configuration, la méthode de la mise en équivalence est abandonnée au profit de l'intégration globale des comptes des filiales. Après agrégation des comptes et l'élimination des écritures relatives aux opérations entre les entités ainsi que celle des participations, la quote-part des résultats et des fonds propres non contrôlée est calculée et présentée de façon transparente dans les états financiers.

voir aussi note 18

### 4.3 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES (IPSAS 2)

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie consolidés, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités, tels que définis ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

voir aussi note 12

### 4.4 AUTRES ACTIFS FINANCIERS (IPSAS 28, 30 & 41)

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme au-delà de 3 mois.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

#### Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent : l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

#### Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute dépréciation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et majorés, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables.

La classification d'un instrument financier est définie selon le mode d'évaluation lors des évaluations subséquentes. Elle s'effectue selon le modèle de gestion de l'entreprise pour les instruments financiers ainsi que sur les caractéristiques des flux de trésorerie de l'instrument financier : (i) actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ; (ii) actifs financiers au coût amorti ; (iii) actifs financiers à la juste valeur par le biais des actifs nets/des capitaux.

## Fondation des Parkings

---

### **(i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat**

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c.-à-d. des actifs financiers dont la variation de la juste valeur a un impact sur le compte de résultat, comprend d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction et, d'autre part, des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues au résultat.

Si l'actif financier ne peut être évalué par les modes (ii) et (iii), il doit être évalué selon la méthode (i).

### **(ii) Actifs financiers au coût amorti**

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

voir aussi note 17

Les créances des clients ont, en général, une échéance entre 15 et 30 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les créances dans leur intégralité. Les créances sont comptabilisées en perte quand elles sont jugées irrécouvrables.

voir aussi note 13

### **(iii) Actifs financiers à la juste valeur par le biais des actifs nets/des capitaux**

Après comptabilisation initiale, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des actifs nets/des capitaux sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un tel actif sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) au résultat.

Un actif financier n'est plus reconnu en comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

### **Perte de crédit estimée**

La Fondation reconnaît les pertes de crédit en deux étapes. Pour les expositions de crédit pour lesquelles il n'y a pas eu d'augmentation significative de risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues sont provisionnées pour les pertes de crédit résultant d'événements de défaut qui sont possible dans les 12 prochains mois. Pour les expositions de crédit pour lesquelles il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, une provision pour pertes est requise pour les pertes attendues sur la durée de vie restante de l'exposition, quel que soit le moment du défaut.

## **4.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IPSAS 17)**

## Fondation des Parkings

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt (IPSAS 5) qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

|                                    | Durée d'utilité |
|------------------------------------|-----------------|
| Parkings                           |                 |
| Terrains                           | illimitée       |
| Gros œuvre                         | 50 - 100 ans    |
| Second œuvre                       | 5 - 20 ans      |
| Matériel technique                 | 5 - 20 ans      |
| Horodateurs de la voie publique    | 4 - 5 ans       |
| Aménagements                       | 5 - 20 ans      |
| Equipements informatiques          | 3 - 5 ans       |
| Autres immobilisations corporelles | 3 - 10 ans      |

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle. Les seuils d'activation retenus sont de CHF 25'000.- pour un bien ou un service unitaire et de CHF 50'000.- pour des biens ou services cumulés ou associés à un même projet.

voir aussi note 15

### 4.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IPSAS 31)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont :

|   | Durée d'utilité |
|---|-----------------|
| Droits réels (liés à la durée d'utilité de l'actif sous-jacent) | 20 - 100 ans    |
| Logiciels informatiques   | 3 - 5 ans       |

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

voir aussi note 16

## Fondation des Parkings

---

### 4.7 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS NON FINANCIERS (IPSAS 21)

Alignée sur les pratiques du groupe de l'Etat de Genève, la Fondation applique depuis l'exercice 2021 la norme 21 (dépréciation des actifs non générateurs de trésorerie) à la place de la norme 26 (dépréciation des actifs générateurs de trésorerie).

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Cet examen se fonde sur des sources externe et interne, au minimum en considérant les éléments suivants :

- une disparition ou quasi-disparition de la demande ou du besoin pour le service rendu ;
- un changement significatif à long terme de l'environnement technologique, légal ou politique ayant un effet négatif sur l'entité ;
- une dégradation physique constatée ;
- un changement significatif à long terme dans la mesure ou la manière dont un actif est utilisé ou pourrait être utilisé ;
- une décision d'arrêter la construction d'un actif avant qu'il ne soit achevé ou prêt à utilisation ;
- la performance de service d'un actif est ou sera considérablement moins bonne que celle attendue.

Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (cf. note 4.4) nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'un actif non générateur de trésorerie correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel. Elle est appréciée selon l'approche la plus appropriée entre :

- le coût de remplacement de l'actif net d'amortissement ;
- le coût de remise en état ;
- les unités de services attendus.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

Au 31 décembre 2025, aucun indice de perte de valeur n'a été décelé.

voir aussi notes 15 et 16

### 4.8 DETTES FINANCIERES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (IPSAS 28, 30 & 41)

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

voir aussi note 21

## Fondation des Parkings

---

### 4.9 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS (IPSAS 19)

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux d'intérêt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière. En cas de baisse de la provision liée à l'écoulement du temps, il s'agit d'un produit financier.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Des passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais requièrent des indications dans les notes aux états financiers. Les passifs éventuels sont soit des obligations possibles qui surviennent en raison d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité, soit des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre les obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

voir aussi note 22

### 4.10 AVANTAGES AU PERSONNEL (IPSAS 39)

#### Pensions et prestations de retraite

La Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) est un établissement de droit public, auquel la Fondation des Parkings est affiliée, qui applique un plan principal en primauté de prestations. Le système financier adopté est un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a loi sur la prévoyance professionnelle et sous l'approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible lorsqu'un plan de financement à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse. En conséquence, la CPEG, qui bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève (art. 9 LCPEG), a défini un objectif de taux de couverture de 80 % pour le 1.1.2052 (art. 28 LCPEG). Pour y parvenir, en 2020, la CPEG a bénéficié d'une nouvelle recapitalisation, correspondant à un taux de couverture de 75% de ses engagements au 1er janvier 2018.

voir aussi note 24

#### Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties accordées par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique « Frais de personnel » à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs. Les primes d'ancienneté, avantages à long terme de CHF 500.-, 2'000.-, 2'500.- et 3'000.- sont comptabilisées à l'occasion des jubilés. Compte tenu de l'importance relative des montants, la Fondation a renoncé à estimer le coût annuel des services rendus et à le comptabiliser en dette.

### 4.11 AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Un droit réel cédé à un tiers sous la forme d'une servitude peut constituer un engagement à long terme.

## Fondation des Parkings

---

### 4.12 CONTRATS DE LOCATION (IPSAS 13 ET 43)

Conformément aux dérogations en vigueur (note 3) et malgré l'introduction d'une nouvelle norme IPSAS 43 au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Fondation continue l'application de la norme IPSAS 13.

La Fondation n'a aucun contrat de location financière au terme duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

L'application de la norme 43 aurait introduit pour le locataire un modèle de droit d'utilisation en lieu et place d'un modèle basé sur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Ce modèle exige que le locataire reconnaisse un actif de droit d'utilisation parce qu'il contrôle le droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et, en effet miroir, une obligation de location parce qu'il a une obligation actuelle de réaliser des paiements de locations futurs en conformité avec le contrat de location. La valorisation de ces éléments dépend de la durée contractuelle non résiliable et du taux d'actualisation des loyers à verser pendant cette durée.

### 4.13 RECONNAISSANCE DES REVENUS (IPSAS 9)

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

#### Produits de stationnement

Les produits des activités de stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie, ce qui signifie que les produits du parcage horaire, soit des prestations de courte durée, sont reconnus au moment de leur encaissement et que les produits liés aux abonnements, aux locations ou aux macarons annuels, soit des prestations de longue durée, sont répartis sur la durée de validité du stationnement. L'introduction d'une plateforme de vente de macarons journaliers virtuels en automne 2020 a permis de distinguer, là où cela fait sens, la vente et l'encaissement qu'elle génère de la reconnaissance des recettes, puisque le moment de l'activation (utilisation) du droit est dorénavant connue. La valeur des macarons journaliers vendus mais non utilisés est inscrite au passif dans les revenus reçus d'avance. Les produits de stationnement horaire en voirie ainsi que les amendes ne sont pas reconnus comme recettes pour la Fondation. Les produits des macarons perçus sont issus du parcage sur la voie publique et, par ce fait, qualifiés de taxe. Conformément à l'article 7D de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, les produits nets des frais de gestion sont versés à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement destinés aux habitants et aux P+R.

Les baux de location de places de parking ont une durée de location correspondant à la période entre la date de début de location et la fin de l'année en cours lorsqu'ils commencent avant le 1<sup>er</sup> juillet et, dès cette date, une durée de location qui s'étend jusqu'à la fin de l'année suivante. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année.

## Fondation des Parkings

---

Les abonnements ont, en général, une durée contractuelle correspondant à la période entre la date de début de la prestation et la fin de l'année en cours. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année. Les abonnements P+R ont une durée contractuelle congruente avec la durée des abonnements de transports publics remis, soit un mois pour les abonnements mensuels et 12 mois pour les abonnements annuels.

### Autres prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

### Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

### Recettes des services rendus sur la voie publique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, de nouvelles conventions règlent les activités de gestion des moyens de paiement et de contrôle du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève. Les honoraires de ces deux contrats sont calculés sur la base des coûts effectifs des services rendus plus une marge bénéficiaire de développement, fixe ou variable.

## 4.14 SUBVENTIONS (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au passif comme engagement à long terme. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Depuis 2016, les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, ne sont plus comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur.

voir aussi notes 6 et 23

## Fondation des Parkings

### 4.15 NORMES PUBLIEES MAIS NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR

La norme 47, la seule applicable à la Fondation, et les possibles effets sur ses comptes ont été étudiés pendant l'année 2025. Le traitement des revenus actuels ne subira pas de modification.

| Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) |   | Date d'émission | Date d'entrée en vigueur     |
|---|---|-----------------|------------------------------|
| IPSAS 47  | Revenus (remplace normes 9, 11 et 23)       | mai 2023        | 1 <sup>er</sup> janvier 2026 |
| IPSAS 48  | Coûts de transfert                          | mai 2023        | 1 <sup>er</sup> janvier 2026 |
| IPSAS 49  | Plans de prestations postérieurs à l'emploi | nov. 2023       | 1 <sup>er</sup> janvier 2026 |

En plus des éléments susmentionnés, l'IPSAS Board a aussi publié les normes suivantes :

| Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) |  | Date d'émission | Date d'entrée en vigueur     |
|---|--|-----------------|------------------------------|
| IPSAS 50  | Exploration et évaluation des ressources minières                      | nov. 2024       | 1 <sup>er</sup> janvier 2027 |
| IPSAS 51  | Ressources naturelles matérielles détenues dans un but de conservation | janv. 2026      | 1 <sup>er</sup> janvier 2028 |

### 5. INFORMATIONS SECTORIELLES (IPSAS 18)

La Fondation et ses filiales sont essentiellement actives dans des activités liées au stationnement. Les autres activités n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

### 6. SUBVENTIONS NON MONETAIRES

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation pour l'exploitation de parkings, sans contrepartie, n'est pas enregistrée comptablement sous forme de subventions non monétaires conformément aux dispositions commentées aux notes « 3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat » et « 4.14 Subventions (IPSAS 23) » du présent rapport.

Dans un objectif de transparence et conformément à la Directive EGE 02-03 sur les subventions non monétaires (de l'Etat) applicable dès les comptes 2016, les subventions non monétaires et leur calcul sont décrits en détail dans les notes. Les subventions non monétaires octroyées par le Canton de Genève sont valorisées selon la méthode du coût de fonctionnement de la prestation après déduction d'une éventuelle contrepartie monétaire. La formule est la suivante :

[Valeur comptable nette dans les livres de l'Etat x taux moyen de la dette de l'Etat – contrepartie monétaire]

Les autres subventions non monétaires liées à une mise à disposition d'une surface d'exploitation sont valorisées selon l'ancienne méthode, à savoir :

[surface x prix/m<sup>2</sup> x taux de rendement]

Les prix/m<sup>2</sup> sont arrondis au centime dans les calculs alors qu'ils apparaissent au franc dans le tableau ci-après.

## Fondation des Parkings

### Subventions non monétaires par parking en 2025

|   | Taux  | Prix au m2 | Superficie<br>m2 | Coût<br>construction | Droit de<br>superficie | Droit d'utilisation de<br>places de parc |
|---|-------|------------|------------------|----------------------|------------------------|--|
| <b>Canton de Genève</b>                       |       |            |                  |                      |                        |  |
| P+R Les Mouilles                              | 2%    |            |                  | 4 000 000            |                        | 80 000                                   |
| P+R Genève-Plage                              | 2%    | 50         | 272              |                      | 272                    |  |
| P+R Sécheron                                  | 2%    | 374        | 2 489            |                      | 18 606                 |  |
| Parking des Gazomètres                        | 2%    | 2 209      | 3 003            |                      | 132 659                |  |
| Parking Gare de Chêne-Bourg                   | 1.75% | 333        | 4 260            |                      | 24 816                 |  |
| Vélostation Lancy-Pont Rouge                  |       |            | 1 308            |                      |                        |  |
| Vélostation Gare de Chêne-Bourg               |       |            | 485              |                      |                        |  |
| <b>Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries</b> |       |            |                  |                      |                        |  |
| P+R Sous-Moulin                               | 5%    | 50         | 4 609            |                      | 11 523                 |  |
| <b>Onex</b>                                   |       |            |                  |                      |                        |  |
| Parking du Vieux-Moulin                       | 5%    | 50         | 4 901            |                      | 12 253                 |  |
| <b>Autres</b>                                 |       |            |                  |                      |                        |  |
| P+R IKEA                                      | 5%    | 50         | 1 000            |                      |                        | 2 500                                    |
| P+R Balexert                                  | 5%    | 50         | 7 500            |                      |                        | 18 750                                   |
| <b>Total :</b>                                |       |            |                  |                      | <b>200 128</b>         | <b>101 250</b>                           |
| <b>Total général :</b>                        |       |            |                  |                      |                        | <b>301 378</b>                           |

## 7. PRODUITS DIVERS

| En milliers de CHF au 31 décembre | 2025         | 2024         |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Honoraires des ingénieurs         | 276          | 300          |
| Produits divers administratifs    | 201          | 203          |
| Produits divers d'exploitation    | 511          | 696          |
| Redevances et droits cédés        | 505          | 456          |
| <b>Total</b>                      | <b>1 492</b> | <b>1 655</b> |

## Fondation des Parkings

---

### 8. FRAIS DE PERSONNEL

| En milliers de CHF au 31 décembre        | 2025          | 2024          |
|--|---------------|---------------|
| Salaires et autres éléments de salaires  | 20 085        | 19 047        |
| Indemnités journalières                  | -783          | -625          |
| Charges sociales                         | 4 991         | 4 848         |
| Frais de formation                       | 288           | 235           |
| Plan de mobilité                         | 98            | 76            |
| Frais et achat uniformes                 | 95            | 148           |
| Honoraires                               | 437           | 318           |
| Santé et sécurité du personnel           | 238           | 158           |
| Autres frais (repas, déplacements, etc.) | 294           | 296           |
| <b>Total</b>                             | <b>25 743</b> | <b>24 501</b> |

### 9. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts du prêt à long terme (cf. note 17) en faveur de l'Aéroport International de Genève (AIG) et, le cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements.

| En milliers de CHF au 31 décembre  | 2025       | 2024       |
|------------------------------------|------------|------------|
| Intérêts créanciers                | 14         | 56         |
| Ecart de change                    | 0          | 1          |
| Intérêts sur prêt à long terme AIG | 606        | 594        |
| Produits financiers divers         | 0          | 17         |
| <b>Total</b>                       | <b>620</b> | <b>669</b> |

### 10. CHARGES FINANCIERES

Les charges financières proviennent principalement de commissions liées aux encaissements des règlements par cartes de crédit.

| En milliers de CHF au 31 décembre                        | 2025        | 2024        |
|--|-------------|-------------|
| Commissions liées aux encaissements par cartes de crédit | -435        | -433        |
| Frais bancaires et charges financières diverses          | -38         | -42         |
| <b>Total</b>   | <b>-474</b> | <b>-475</b> |

### 11. COMPARAISON BUDGETAIRE (IPSAS 24)

Le budget 2025 de la Fondation des Parkings, validé par un arrêté du Conseil d'Etat genevois le 30 octobre 2024, est réalisé selon un schéma de consolidation partielle prévalant avant les prises de

## Fondation des Parkings

participation amenant à une consolidation intégrale en 2024. Ce budget ne peut pas être retraité, aussi, cette comparaison porte sur le réalisé 2025 des comptes individuels de la Fondation, quasi identique à la consolidation partielle.

| Montants en CHF   | Budget<br>2025     | Réalisé<br>2025    | Ecarts CHF       | Ecarts %       |
|---|--------------------|--------------------|------------------|----------------|
| <b>Produits</b>   |                    |                    |                  |                |
| Produits des abonnements  | 8 526 864          | 8 775 540          | 248 676          | 2.92%          |
| Produits du parcage horaire   | 9 234 400          | 9 090 837          | -143 563         | -1.55%         |
| Produits des macarons   | 11 431 500         | 11 703 502         | 272 002          | 2.38%          |
| Produits différés de subventions d'investissement                     | 144 290            | 144 290            | 0                | 0.00%          |
| Redevances pour la gestion administrative de parkings                 | 2 279 300          | 1 922 835          | -356 465         | -15.64%        |
| <i>Redevances administratives de parkings d'entreprises associées</i> | 319 000            | 320 284            | 1 284            | 0.40%          |
| <i>Redevances administratives de parkings tiers</i>                   | 1 960 300          | 1 602 551          | -357 749         | -18.25%        |
| Redevances pour l'exploitation de parkings                            | 6 774 700          | 6 211 229          | -563 471         | -8.32%         |
| <i>Redevances d'exploitation de parkings d'entreprises associées</i>  | 1 425 000          | 1 428 200          | 3 204            | 0.22%          |
| <i>Redevances d'exploitation de parkings tiers</i>                    | 5 349 700          | 4 783 024          | -566 676         | -10.59%        |
| Redevances pour services fournis sur la voie publique                 | 13 379 674         | 13 591 968         | 212 294          | 1.59%          |
| <i>Redevances pour le contrôle du stationnement Ville de Genève</i>   | 11 218 785         | 11 510 777         | 291 992          | 2.60%          |
| <i>Redevances pour le contrôle du stationnement autres communes</i>   | 845 000            | 866 250            | 21 250           | 2.51%          |
| <i>Redevances pour la gestion des systèmes de paiement</i>            | 1 315 889          | 1 214 942          | -100 947         | -7.67%         |
| Autres produits d'exploitation  | 1 248 170          | 1 817 099          | 568 929          | 45.58%         |
| <i>Produits des locations dépôts / surfaces</i>                       | 142 720            | 639 787            | 497 067          | 348.28%        |
| <i>Publicité</i>  | 78 500             | 74 413             | -4 087           | -5.21%         |
| <i>Vente énergie solaire</i>  | 16 600             | 5 413              | -11 187          | -67.39%        |
| <i>Honoraires et produits divers</i>                                  | 1 010 350          | 1 097 486          | 87 136           | 8.62%          |
| <b>Total des produits</b>   | <b>53 018 898</b>  | <b>53 257 300</b>  | <b>238 401</b>   | <b>0.45%</b>   |
| <b>Charges</b>  |                    |                    |                  |                |
| Frais de personnel  | ▼ -28 179 952      | ▼ -25 894 560      | 2 285 392        | -8.11%         |
| <i>Frais de personnel</i>   | -27 989 952        | -25 744 830        | 2 245 123        | -8.02%         |
| <i>Frais du Conseil</i>   | -190 000           | -149 730           | 40 270           | -21.19%        |
| Frais d'exploitation  | ▼ -4 155 888       | ▼ -3 420 523       | 735 366          | -17.69%        |
| <i>Frais d'exploitation</i>   | -3 980 888         | -3 354 637         | 626 251          | -15.73%        |
| <i>Etudes</i>   | -175 000           | -65 886            | 109 114          | -62.35%        |
| Frais d'entretien   | ▼ -1 775 600       | ▼ -1 674 733       | 100 867          | -5.68%         |
| Frais d'administration  | ▼ -7 104 941       | ▼ -7 203 581       | -98 640          | 1.39%          |
| <i>Frais généraux</i>   | -3 597 241         | -3 855 550         | -258 309         | 7.18%          |
| <i>Administration générale</i>  | -2 905 700         | -2 274 267         | 631 433          | -21.73%        |
| <i>Locaux administratifs</i>  | -602 000           | -1 073 764         | -471 764         | 78.37%         |
| Amortissements  | -8 431 379         | -7 366 721         | 1 064 657        | -12.63%        |
| <i>Amortissements immobilisations d'administration</i>                | -1 134 089         | -732 154           | 401 934          | -35.44%        |
| <i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i>                  | -7 297 290         | -6 634 567         | 662 723          | -9.08%         |
| <b>Total des charges</b>  | <b>-49 647 760</b> | <b>-45 560 118</b> | <b>4 087 643</b> | <b>-8.23%</b>  |
| <b>Résultat opérationnel</b>  | <b>3 371 138</b>   | <b>7 697 182</b>   | <b>4 326 044</b> | <b>128.33%</b> |

En marquant une progression en 2025 le chiffre d'affaires atteint l'objectif budgétaire de 53 mios CHF. Les recettes des abonnements P+R remontent et expliquent le dépassement de près de 250 kCHF constaté dans cette rubrique. De leur côté, les produits des macarons multizones dépassent aussi nos attentes pour un montant de 600 kCHF. A relever que la perte du mandat d'exploitation du parking Eaux-Vives Sud ainsi que la légère réduction du périmètre des parkings des HUG n'étaient pas connues du budget. Ainsi, le budget était surevalué de près de 400 kCHF pour les redevances de gestion et d'exploitation.

Les charges sont inférieures au budget pour un montant cumulé de 4.1 mios CHF ou 8.23%. Cet écart, qui était de 6 % l'an dernier, se creuse en raison de frais de personnel de 2.3 mios CHF plus bas que prévus à cause des engagements non effectifs (9 dont 4 engagés à ce jour et 5 à engager) et des départs (7 postes non remplacés). Le reste de l'écart se justifie par la marge usuelle prise pour garantir en tout temps l'opérabilité des parkings en palliant les aléas techniques tels que les remplacements et interventions sur les équipements ainsi qu'au report de certains travaux de rénovation. Le décalage dans la réalisation de gros projets, par un effet de glissement temporel provoqué pour plusieurs raisons (autorisations, modifications, priorisations), réduit la charge d'amortissement comme l'année dernière de

## Fondation des Parkings

CHF 1 mio. Les projets informatiques connaissent un effet identique avec une consommation de 71% du budget de fonctionnement.

La fin des projets de transformation des locaux administratifs des parkings Saint-Antoine et P+R Etoile nous a permis de revaloriser les loyers des surfaces utilisées par le personnel de la Fondation actif sur ces deux sites. De plus, dans le but de présenter un juste résultat de ces parkings, nous avons comptabilisé ces loyers en charge sous « locaux administratifs » et en produit sous « produits des locations dépôts / surfaces ». Ce changement n'était pas prévu dans le budget, il explique les écarts visibles pour ces deux positions du compte de résultat.

L'ensemble des éléments susmentionnés permet de dégager un bénéfice opérationnel supérieur au budget de 4.3 mios CHF.

### 12. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les fonds des comptes bancaires et postaux de la Fondation sont régulièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre des accords avec la caisse centralisée. Cette dernière ne sert aucun intérêt.

Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à leur valeur comptable.

Une partie de ces liquidités est dédiée aux mandats de prestations et de gérance.

| En milliers de CHF au 31 décembre                          | 2025          | 2024          |
|--|---------------|---------------|
| Caisses  | 359           | 260           |
| Compte auprès de la caisse centralisée de l'Etat de Genève | 42 080        | 42 229        |
| Comptes de chèques postaux                                 | 11 605        | 18 939        |
| Avoirs en c/c B.C.G.E.                                     | 14 269        | 8 640         |
| Avoirs en c/c CS   | 5             | 5             |
| <b>Total</b>   | <b>68 317</b> | <b>70 074</b> |

La valeur d'entrée au 1.1.2024 du tableau des flux de trésorerie correspond à la valeur de sortie au 31.12.2023 des liquidités de la Fondation avant changement de méthode de consolidation. Les liquidités des filiales au 1.1. 2024 apparaissent sous la rubrique « Liquidités acquises des nouvelles filiales » pour un montant de CHF 20'997'928.

### 13. DEBITEURS

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

| En milliers de CHF au 31 décembre                                 | 2025         | 2024         |
|---|--------------|--------------|
| Tiers   | 742          | 991          |
| Entités publiques genevoises non consolidées par l'Etat de Genève | 94           | 87           |
| Entités publiques genevoises consolidées par l'Etat de Genève     | 338          | 345          |
| Provision pour débiteurs douteux                                  | -108         | -224         |
| <b>Total</b>  | <b>1 066</b> | <b>1 199</b> |

## Fondation des Parkings

---

La provision pour débiteurs douteux est estimée en additionnant la totalité des créances impayées de moins de 5 ans, par commodité au 30 novembre de l'exercice. Compte tenu de la faible probabilité de recouvrer de vieilles créances, l'estimation ne retient plus les cas au-delà de 5 ans.

### 14. ACTIFS TRANSITOIRES

Les actifs transitoires divers concernent essentiellement des encaissements à recevoir des règlements par cartes bancaires, l'indexation 2025 des loyers de la galerie marchande Metro Shopping Cornavin (741 kCHF) ainsi que les marges de développement des mandat de gestion en voie publique en Ville de Genève (764 kCHF).

| En milliers de CHF au 31 décembre | 2025         | 2024         |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Actifs transitoires divers        | 2 405        | 2 821        |
| Charges payées d'avance           | 1 317        | 561          |
| <b>Total</b>                      | <b>3 722</b> | <b>3 382</b> |

## Fondation des Parkings

### 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers de CHF

| Année 2025                                   | publics        | Parkings<br>habitants | P+R            | Voie Publique  | Autres         | Total           |
|--|----------------|-----------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| <b>Valeur acquisition ou construction</b>    |                |                       |                |                |                |                 |
| <b>Situation au 1er janvier</b>              | <b>111 523</b> | <b>45 152</b>         | <b>126 728</b> | <b>11 271</b>  | <b>16 435</b>  | <b>311 108</b>  |
| Investissement                               | 1 349          | 492                   | 3 660          | 259            | 419            | 6 179           |
| Actifs incorporés                            | 0              | 0                     | 0              | 0              | 0              | 0               |
| Sortie                                       | 0              | 0                     | 0              | 0              | -73            | -73             |
| Dépréciation                                 | 0              | 0                     | 0              | 0              | 0              | 0               |
| <b>Situation au 31 décembre</b>              | <b>112 872</b> | <b>45 644</b>         | <b>130 388</b> | <b>11 529</b>  | <b>16 781</b>  | <b>317 214</b>  |
| <b>Amortissements</b>                        |                |                       |                |                |                |                 |
| <b>Situation au 1er janvier</b>              | <b>-32 741</b> | <b>-23 184</b>        | <b>-69 460</b> | <b>-10 620</b> | <b>-14 051</b> | <b>-150 056</b> |
| Amortissements                               | -3 861         | -981                  | -3 260         | -293           | -466           | -8 861          |
| Sortie                                       | 0              | 0                     | 0              | 0              | 73             | 73              |
| <b>Situation au 31 décembre</b>              | <b>-36 602</b> | <b>-24 165</b>        | <b>-72 720</b> | <b>-10 913</b> | <b>-14 444</b> | <b>-158 844</b> |
| <b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b> | <b>76 269</b>  | <b>21 479</b>         | <b>57 668</b>  | <b>617</b>     | <b>2 337</b>   | <b>158 370</b>  |

| Année 2024                                   | publics        | Parkings<br>habitants | P+R            | Voie Publique  | Autres         | Total           |
|--|----------------|-----------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| <b>Valeur acquisition ou construction</b>    |                |                       |                |                |                |                 |
| <b>Situation au 1er janvier</b>              | <b>70 025</b>  | <b>45 152</b>         | <b>126 083</b> | <b>10 979</b>  | <b>15 814</b>  | <b>268 052</b>  |
| Investissement                               | 5 093          | 0                     | 1 149          | 453            | 621            | 7 316           |
| Actifs incorporés                            | 36 417         | 0                     | 0              | 0              | 0              | 36 417          |
| Sortie                                       | -12            | 0                     | -504           | -160           | 0              | -677            |
| Dépréciation                                 | 0              | 0                     | 0              | 0              | 0              | 0               |
| <b>Situation au 31 décembre</b>              | <b>111 523</b> | <b>45 152</b>         | <b>126 728</b> | <b>11 271</b>  | <b>16 435</b>  | <b>311 108</b>  |
| <b>Amortissements</b>                        |                |                       |                |                |                |                 |
| <b>Situation au 1er janvier</b>              | <b>-28 637</b> | <b>-22 231</b>        | <b>-66 910</b> | <b>-10 377</b> | <b>-13 472</b> | <b>-141 627</b> |
| Amortissements                               | -4 117         | -953                  | -3 055         | -262           | -578           | -8 964          |
| Sortie                                       | 12             | 0                     | 504            | 18             | 0              | 535             |
| <b>Situation au 31 décembre</b>              | <b>-32 741</b> | <b>-23 184</b>        | <b>-69 460</b> | <b>-10 620</b> | <b>-14 051</b> | <b>-150 056</b> |
| <b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b> | <b>78 781</b>  | <b>21 968</b>         | <b>57 268</b>  | <b>651</b>     | <b>2 384</b>   | <b>161 052</b>  |

Conséquence de la consolidation intégrale courant 2024, les parkings des filiales ont été incorporés à leur nouvelle valeur dans le segment des parkings publics.

## Fondation des Parkings

### 16. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers de CHF

| Année 2025                                   | Logiciels     | Droit d'usage | Total         |
|--|---------------|---------------|---------------|
| <b>Valeur acquisition</b>                    |               |               |               |
| Situation au 1er janvier                     | 3 962         | 1 325         | 5 287         |
| Achat  | 280           | 0             | 280           |
| Sortie                                       | 0             | 0             | 0             |
| Dépréciation                                 | 0             | 0             | 0             |
| <b>Situation au 31 décembre</b>              | <b>4 242</b>  | <b>1 325</b>  | <b>5 566</b>  |
| <b>Amortissements</b>                        |               |               |               |
| Situation au 1er janvier                     | -2 766        | -366          | -3 132        |
| Amortissements                               | -487          | -24           | -511          |
| Sortie                                       | 0             | 0             | 0             |
| <b>Situation au 31 décembre</b>              | <b>-3 252</b> | <b>-390</b>   | <b>-3 643</b> |
| <b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b> |               |               |               |
|  | <b>989</b>    | <b>934</b>    | <b>1 924</b>  |

| Année 2024                                   | Logiciels     | Droit d'usage | Total         |
|--|---------------|---------------|---------------|
| <b>Valeur acquisition</b>                    |               |               |               |
| Situation au 1er janvier                     | 3 393         | 1 325         | 4 718         |
| Achat  | 569           | 0             | 569           |
| Sortie                                       | 0             | 0             | 0             |
| Dépréciation                                 | 0             | 0             | 0             |
| <b>Situation au 31 décembre</b>              | <b>3 962</b>  | <b>1 325</b>  | <b>5 287</b>  |
| <b>Amortissements</b>                        |               |               |               |
| Situation au 1er janvier                     | -2 299        | -342          | -2 642        |
| Amortissements                               | -466          | -24           | -490          |
| Sortie                                       | 0             | 0             | 0             |
| <b>Situation au 31 décembre</b>              | <b>-2 766</b> | <b>-366</b>   | <b>-3 132</b> |
| <b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b> |               |               |               |
|  | <b>1 196</b>  | <b>958</b>    | <b>2 155</b>  |

## Fondation des Parkings

### 17. PRET ET GARANTIES A LONG TERME

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un plan de paiements différés équivalent à un prêt à long terme à l'Aéroport International de Genève (AIG) d'un montant de CHF 25'693'232.-. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité. Celle-ci, de CHF 945'000.- la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291.-, qui porte la créance à CHF 20'048'513.- au 31.12.2025, et un solde correspondant aux intérêts. Le remboursement annuel payable avant douze mois est présenté sous « Autres créances à court terme ».

Les dépôts de garantie de loyer sont de CHF 561'507.- au 31.12.2025.

### 18. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES CONTROLEES (IPSAS 38)

la Fondation détient 94.25 % de parts d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA (PPP SA) et 60.08 % de parts d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA (PPC SA) au 31.12.2025.

Le tableau ci-dessous fournit les données comptables principales des deux filiales pour 2025.

| Montants en CHF   | PPP SA            | PPC SA            | Total              |
|---|-------------------|-------------------|--------------------|
| <b>Données financières résumées au 31 décembre</b>          |                   |                   |                    |
| Actifs courants   | 4 010 606         | 16 789 325        | 20 799 931         |
| Actifs non courants   | 5 475 927         | 15 688 790        | 21 164 717         |
| <b>Total des actifs</b>                                     | <b>9 486 533</b>  | <b>32 478 115</b> | <b>41 964 648</b>  |
| Passifs courants  | 1 826 748         | 2 847 323         | 4 674 071          |
| Passifs non courants  | 0                 | 2 696 812         | 2 696 812          |
| <b>Total des fonds étrangers</b>                            | <b>1 826 748</b>  | <b>5 544 135</b>  | <b>7 370 883</b>   |
| <b>Total des fonds propres</b>                              | <b>7 659 785</b>  | <b>26 933 980</b> | <b>34 593 765</b>  |
| Total des produits des sociétés contrôlées                  | 3 600 722         | 10 132 921        | 13 733 643         |
| Résultat net de l'exercice des sociétés contrôlées          | 7 117 968         | 1 833 786         | 8 951 754          |
| <b>Flux de trésorerie</b>                                   |                   |                   |                    |
| Flux liés aux activités opérationnelles                     | -6 177 581        | 1 019 849         | -5 157 732         |
| Flux liés aux activités d'investissements                   | -287 195          | -5 161 936        | -5 449 131         |
| Flux liés aux activités de financement                      | -1 888 482        | -1 844 400        | -3 732 882         |
| <b>Total des flux de trésorerie</b>                         | <b>-8 353 258</b> | <b>-5 986 486</b> | <b>-14 339 744</b> |
| <b>Parts des intérêts minoritaires après résultats 2025</b> | <b>1 433 974</b>  | <b>15 340 394</b> | <b>16 774 368</b>  |
| <b>Dividendes versés aux actionnaires minoritaires</b>      | <b>2 210 000</b>  | <b>1 051 806</b>  | <b>3 261 806</b>   |

## Fondation des Parkings

### 19. FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

| En milliers de CHF au 31 décembre                      | 2025          | 2024          |
|--|---------------|---------------|
| Fournisseurs   | 3 155         | 3 417         |
| Retenues de garanties pour travaux                     | 62            | 77            |
| Institutions sociales                                  | 81            | 46            |
| Administration fédérale des contributions              | 411           | 520           |
| Tiers  | 1 375         | 971           |
| Entités publiques non consolidées par l'Etat de Genève | 2 042         | 2 225         |
| Entités publiques consolidées par l'Etat de Genève     | 6 586         | 6 087         |
| Autres créanciers                                      | 3             | 1             |
| <b>Total</b>   | <b>13 714</b> | <b>13 344</b> |

### 20. REVENUS REÇUS D'AVANCE

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus annuels d'abonnements ou de macarons, lissés sur la durée de validité de ces produits qui se situe à cheval sur deux exercices, ainsi qu'au produit reçu d'avance obtenu par le calcul de la rente effective du droit de superficie du parking Butini, qui se monte à CHF 416'912.- au 31.12.2025.

### 21. EMPRUNTS ET DETTES

Depuis l'introduction des normes IPSAS, les dettes à long terme du parking Butini sont évaluées selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des résultats espérés du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redevances à verser. Depuis 2022, le taux d'intérêt implicite calculé est nul.

| En milliers de CHF au 31 décembre              | Taux d'intérêt effectif | Echéance   | 2025         | 2024         |
|--|-------------------------|------------|--------------|--------------|
| <b>Dettes à long terme (parking Butini)</b>    |                         |            |              |              |
| Emprunt Ville de Genève (val. nominale 3 mios) | 0.0000%                 | 01.10.2057 | 2 017        | 2 017        |
| Emprunt BCGe (val. nominale 1 mio)             | 0.0000%                 | 01.10.2057 | 672          | 672          |
|  |                         |            | <b>2 690</b> | <b>2 690</b> |
| <b>Total</b>                                   |                         |            | <b>2 690</b> | <b>2 690</b> |

### 22. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

La provision au bilan est constituée d'un montant de CHF 3'352'703.- correspondant aux prétentions des communes genevoises concernant les recettes de macarons multizones Tout Public des années 2024 et 2025.

## Fondation des Parkings

### 23. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

| En milliers de CHF                                 | 2025         | 2024         |
|--|--------------|--------------|
| Parking P+R de Moillesulaz                         | 1 065        | 1 141        |
| Parking P+R de Sécheron                            | 666          | 684          |
| Vélostation de la Gare de Chêne-Bourg              | 1 774        | 1 824        |
| <b>Total au 1er janvier</b>                        | <b>3 505</b> | <b>3 649</b> |
| Nouvelle subvention durant l'exercice              | 0            | 0            |
| Subvention soldée durant l'exercice                | 0            | 0            |
| Produits différés de subventions d'investissements | -144         | -144         |
| Parking P+R de Moillesulaz                         | 989          | 1 065        |
| Parking P+R de Sécheron                            | 647          | 666          |
| Vélostation de la Gare de Chêne-Bourg              | 1 724        | 1 774        |
| <b>Total au 31 décembre</b>                        | <b>3 360</b> | <b>3 505</b> |

Les subventions d'investissement apparaissent dans les engagements à long terme au passif du bilan.

### 24. ENGAGEMENTS DE PREVOYANCE

L'alinéa a) de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 0515) dit : « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ». Comme mentionné sous la note 3, la Fondation ne comptabilise plus le découvert des engagements de prévoyance. Les calculs de prévoyance selon l'IPSAS 39 n'étant plus disponibles, les informations y relatives ne sont plus présentées. La Fondation est affiliée à la CPEG en tant qu'institution externe et possède sa propre échelle des traitements. La fortune de la Fondation n'est pas gérée de manière distincte.

#### 24.1 DONNEES DE BASE DES ASSURES DE LA FONDATION

## Fondation des Parkings

| Situation au 31 décembre :                                    | 2025       | 2024       |
|---|------------|------------|
| <b>Nombre d'assurés :</b>                                     |            |            |
| Actifs  | 211        | 200        |
| Bénéficiaires de pensions                                     | 45         | 46         |
| Total   | 256        | 246        |
| <b>Assurés actifs :</b>                                       |            |            |
| Age moyen   | 45.50      | 45.55      |
| Années d'assurances moyennes                                  | 12.70      | 12.88      |
| Somme des traitements cotisants (en CHF)                      | 15 550 973 | 14 493 418 |
| Traitement cotisant moyen (en CHF)                            | 73 701     | 72 467     |
| Somme des prestations de libre passage et provisions (en CHF) | 56 191 252 | 52 507 131 |
| <b>Bénéficiaires de pensions :</b>                            |            |            |
| Age moyen sans les enfants                                    | 69.77      | 68.92      |
| Pensions totales versées (en CHF)                             | 1 119 628  | 1 051 687  |
| Somme des réserves mathématiques et provisions (en CHF)       | 18 691 779 | 19 688 156 |

### 24.2 BASES TECHNIQUES CPEG AU 31.12.2025

Tables actuarielles générationnelles VZ 2020 avec un décalage de 5 ans avec taux d'évaluation de 1.75% (réserves mathématiques et provisions techniques) et un taux technique de 2.5% (prestations de libre passage).

### 24.3 SOLVABILITE GLOBALE DE LA CPEG

| Situation au 31 décembre :               | 2025   | 2024   |
|--|--------|--------|
| Degré de couverture légal (art. 44 OPP2) | 79.0%  | 76.6%  |
| Degré de couverture des pensionnés       | 100.0% | 100.0% |

## 25. AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Le droit distinct et permanent (DDP) 4616 de la Commune de Chêne-Bourg dont bénéficie la Fondation est grevé, par acte constitutif des 18, 25 et 26 juillet et du 25 août 2022, d'une servitude d'usage d'un local au premier sous-sol et d'une servitude de canalisation en faveur des Services Industriels de Genève, entité publique consolidée par l'Etat de Genève, contre le versement d'une indemnité totale de CHF 31'540.-. Ce droit réel cédé est classé dans la rubrique des autres passifs à long terme. Chaque année, un amortissement de CHF 332.-, calculé sur la base de la durée du DDP 4616, est comptabilisé comme un produit.

La convention foncière, indemnisation et travaux PPC SA qui règle les aspects financiers du projet de réaménagement de la place de Cornavin et des transformations nécessaires du parking et de la galerie découlant du PDQ « Pôle Cornavin » a été signée par la Ville de Genève, le Canton et la société de Parking de la Place de Cornavin SA au premier trimestre 2025. Cette convention n'est pas encore

## Fondation des Parkings

---

approuvée par le pouvoir législatif de ces collectivités publiques. Dès cette étape franchie, les travaux pourront être programmés, ils débuteront début 2028. La galerie marchande cessera toute activité et les locataires devront remettre leurs clés définitivement. Une partie d'entre eux, compte tenu de la teneur des baux qui les lient à la société, ont négocié des indemnités de départ anticipé dont la soulte encore impayée, qui se monte à 2'696'812.- CHF, a été passée en créance à long terme. Ces indemnités font partie des frais indissociables et nécessaires à la réalisation des travaux. Elles sont comptabilisées dans les travaux en cours.

### 26. FONDS PROPRES

#### 26.1 CAPITAL

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.- de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.-, non comptabilisée.

#### 26.2 FONDS DE RESERVE GENERALE

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

#### 26.3 FONDS STATUTAIRES

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation.

#### 26.4 PARTS MINORITAIRES

Depuis la prise de contrôle effective des filiales en 2024 le bilan présente les parts des intérêts non contrôlés sur les fonds propres et le résultat.

### 27. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES (IPSAS 20)

Les parties liées se regroupent en 2 classes :

- les entités publiques consolidées (cf. REEF) par l'Etat (p. ex. les Transports publics genevois) ;
- les filiales consolidées par la Fondation (Parking de la Place de Cornavin SA et Parking de la Plaine de Plainpalais SA).

#### 27.1 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a le mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas l'année précédente.

## Fondation des Parkings

Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

### 27.2 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil de Fondation et les membres de la Direction. Leur rémunération globale se présente comme suit :

| Au 31 décembre  | 2025  | 2024  |
|---|-------|-------|
| <b>Conseil de Fondation</b>   |       |       |
| Nombre de personnes   | 16    | 16    |
| Rémunération (en milliers de CHF)                                     | 186   | 206   |
| <b>Représentation dans les conseils d'administration des filiales</b> |       |       |
| Rémunération (en milliers de CHF)                                     | 17    | 75    |
| <b>Direction</b>  |       |       |
| Nombre de personnes (EPT)   | 6     | 6     |
| Charges de personnel (en milliers de CHF)                             | 1 705 | 1 692 |

### 28. CAUTIONNEMENT DE L'ETAT

La Fondation peut bénéficier de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8ème %, appliquée dès la mise en place des emprunts. La Fondation n'a pas eu recours à cette garantie pour les années ici présentées.

### 29. VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

Les sommes des valeurs d'assurance des bâtiments sont de CHF 360'288'972.- pour la Fondation, de CHF 97'359'994.- pour Parking Place de Cornavin SA et de CHF 44'747'627.- pour Parking Plaine de Plainpalais SA, ceci au 1er janvier 2026 (avec adaptation automatique à l'indice des coûts de construction du Canton de Genève, l'indice 2024 étant de 160.2). Les contrats d'assurances sont assumés depuis 2021 par la Bâloise Assurances SA. L'indemnité du risque incendie des bâtiments n'est plus limitée par événement.

### 30. ACTIFS GAGES POUR GARANTIR DES ENGAGEMENTS

La Fondation dispose de cédules hypothécaires pour un total de CHF 44'850'000.-, toutes libres d'engagement.

### 31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31.12.2025.

### 32. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Bureau du Conseil de Fondation de la Fondation des Parkings, désigné par le Conseil, est responsable de la définition de la stratégie financière qui est ensuite appliquée par la Direction

## Fondation des Parkings

---

opérationnelle. Les Conseils d'administration des filiales assument leur propre stratégie financière que la Direction de la Fondation exécute.

Dans le cadre de leurs activités, la Fondation des Parkings et ses filiales sont exposées à des risques financiers variés, plus précisément au risque de crédit (risque de contrepartie), au risque de liquidité et au risque de marché (risque de taux d'intérêt ou de change). La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier, a pour objectif de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation et de ses filiales.

La Fondation et ses filiales ne recourent pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

### 32.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation et ses filiales ne sont pas exposées à un fort risque de crédit étant donné que :

- les disponibilités de la Fondation sont mises à disposition du Canton de Genève dans le cadre de la caisse centralisée (dont la note finale de S&P Global était de AA au 18 décembre 2023);
- les disponibilités des filiales sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées ;
- les créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière régulière.

### 32.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation et ses filiales font coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part.

### 32.3 RISQUE DE TAUX D'INTERETS

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation et ses filiales ne sont exposées que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que :

- les emprunts sont libellés en taux fixes ;
- les dettes du parking Butini ont un taux variable indépendant du marché des taux ;
- les placements sont également effectués à taux fixes.

### 32.4 RISQUE DE CHANGE

La Fondation et ses filiales ne sont pas exposées au risque de change ; les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse étant très limitées.

## 33. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE – EVALUATION DES RISQUES

La Fondation des Parkings et ses filiales assument en toute indépendance leur système de contrôle interne. Les filiales sont soumises à un contrôle restreint des comptes par leur organe de révision respectif, elles se reposent en grande partie sur l'organisation, décrite ci-après, en place au sein de la Fondation. Parking de la Place de Cornavin SA a le même organe de révision que la Fondation. Par contre, Parking de la Plaine de Plainpalais SA travaille avec BDO SA.

## Fondation des Parkings

---

Conformément aux principes définis par la NAS 890, le système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne. La politique du système de contrôle interne de la Fondation définit l'organisation et les activités ainsi que les acteurs et leurs responsabilités pour assurer une gestion efficace et appropriée du contrôle interne. Le système de contrôle interne utilise les outils mis à disposition pour le contrôle interne de l'Etat de Genève pour assurer la documentation des risques et des contrôles.

L'objectif du SCI est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en développant une compréhension commune des notions de risque et de contrôles et des terminologies employées et, d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante :

- le coordinateur SCI récolte et documente auprès des cadres ou des directeurs les risques inhérents à leur domaine d'activités. Il consolide et publie l'inventaire annuel des risques de la Fondation ;
- l'inventaire des risques est revu lors d'une séance plénière avec les propriétaires (personne responsable du suivi) des risques ;
- la cartographie des risques est validée par le Comité Risques puis entérinée par le Conseil de Fondation ;
- les risques majeurs de la Fondation sont restitués à l'Etat ;
- le coordinateur SCI suit les actions de réduction de risques et d'amélioration des contrôles.

Le Comité Risques de la Fondation est composé de deux membres du Conseil de Fondation, Mme Karine HERMENIER CASTRO et M. Dominique TINGUELY. En plus, ce comité peut s'adjoindre, pour assistance, les services de M. Damien ZUBER, Directeur général, et de M. Stéphane BERTOSSA, Directeur administratif et financier. La fonction de coordinateur SCI a été assurée par M. Nathanel BORROS de la société API SA.

Trois séances du Comité Risques ont été menées en 2025. Il en découle l'évolution suivante de l'appréciation des risques majeures et significatifs : la probabilité du risque « Evénement majeur non détecté par une alarme » passe de basse à moyenne ; la probabilité du risque « Refus de rétrocession d'une collectivité à l'Etat sur les amendes » passe d'élevée à moyenne. De plus, deux nouveaux risques significatifs font leur apparition « Interpellation des médias relative à un incident RH » et « Escroquerie des usagers du stationnement ».

Les représentants des conseils d'administration se sont réunis une fois pour chaque entité.

## Fondation des Parkings

### 34. PRODUITS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES

| En milliers de CHF au 31 décembre  | 2025          |
|--|---------------|
| <b>Produits extraordinaires</b>  |               |
| Libération de la provision Artrans SA  | 510           |
| Libération de la provision JLC Conseils  | 32            |
| Remboursement des rentes DDP 2015 à 2021 par la Ville de Genève                        | 7 582         |
| Libération provision macarons multizones Tout Public 2020 à 2023                       | 2 847         |
| Autres produits  | 139           |
| <b>Total</b>   | <b>11 110</b> |
| <b>Charges extraordinaires</b>   |               |
| Décomptes de charges accessoires de la galerie marchande de Cornavin pour 2023 et 2024 | -52           |
| Règlement différend avec plusieurs locataires de la galerie marchande de Cornavin      | -112          |
| Provision macarons multizones Tout Public 2025   | -1 806        |
| Autres charges   | -100          |
| <b>Total</b>   | <b>-2 070</b> |

Le produit de 7'582'055.- CHF correspond au remboursement par la Ville de Genève à la société de Parking de la Plaine de Plainpalais SA des rentes du droit de superficie de la période du 1.1.2015 au 30.06.2021 à l'issue de la procédure arbitrale achevée le 7 avril 2025.

### 35. REALISATION EN COURS

| En milliers de CHF au 31 décembre                                     | 2025          |
|---|---------------|
| <b>Chantiers en cours</b>   |               |
| Travaux P+R Etoile  | 438           |
| Travaux P+R Tuileries   | 307           |
| Transformation Grandes-Communes                                       | 928           |
| Locaux Esplanade Pont-Rouge   | 1 166         |
| Indemnités payées aux locataires de la galerie marchande de Cornavin  | 1 774         |
| Indemnités à payer aux locataires de la galerie marchande de Cornavin | 2 697         |
| Mise en conformité de la galerie marchande de Cornavin                | 578           |
| Retenues sur garantie   | 62            |
| Autres  | 21            |
| <b>Total chantiers en cours</b>                                       | <b>7 970</b>  |
| <b>Etudes</b>   |               |
| Etudes P+R Goutte Saint-Mathieu                                       | 524           |
| Etudes P+R Trèfle-Blanc   | 2 702         |
| Etudes P+R P47  | 1 822         |
| Etudes et frais juridiques de la transformation du parking Cornavin   | 265           |
| Autres  | 26            |
| <b>Total études</b>   | <b>5 340</b>  |
| <b>Total des réalisations en cours</b>                                | <b>13 309</b> |

## Fondation des Parkings

---

### 36. ATTRIBUTION DU BENEFICE

Le Conseil d'Etat a décidé par arrêté du 6 juillet 2022 que, vu : l'article 35, alinéas 1 et 2 et de la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) ; la lettre du Conseil d'Etat du 8 juin 2022 adressée à la Présidence de la Fondation des Parkings relative à l'affectation du bénéfice de de la Fondation ; la décision du Conseil de Fondation du 20 juin 2022 ; la convention d'objectifs du 7 octobre 2019 entre le Canton de Genève et la Fondation des Parkings valable, après prorogation, jusqu'au 31 décembre 2024, la Fondation des Parkings était redevable envers l'Etat de 50% du bénéfice annuel net consolidé. La convention d'objectifs du 6 décembre 2024 couvrant la période 2025 à 2028 prévoit que la Fondation ne verse aucune part de son bénéfice au Canton.